



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 29 octobre 2014 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le représentant de Vaudreuil-Dorion, François Séguin, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, le directeur général adjoint, Raymond Malo, et le directeur de l'ingénierie, Jocelyn Cardinal, ainsi que mesdames la directrice générale adjointe, Mylène Blais, et la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

14-10-29-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 31.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-10-29-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant au point 6.2. « Greffe et législation » les points 6.2.7. « Calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil et du comité administratif : modification », 6.2.8. « Comité d'analyse du budget », 6.2.9. « Appel d'offres public pour la collecte, le transport et la récupération des halocarbures : autorisation » et en ajoutant au point 17. « Rapport des élus » les points 17.2. « Présentation de l'organisme *Le Nichoir* » et 17.3. « Regroupement des municipalités de l'Ouest ».

Proposition adoptée.

Le directeur général déclare aux membres que madame Valérie Tremblay a remis sa lettre de démission en date du 27 octobre. Madame Tremblay termine à la MRC à titre de directrice du greffe et du contentieux le vendredi 31 octobre.

Madame Tremblay s'adresse aux élus. Elle les remercie pour leur confiance au cours des dernières années. Elle précise avoir acquis de nombreuses connaissances, notamment en travaillant sur des dossiers d'envergure comme l'implantation d'un hôpital, d'un pôle logistique, d'un pôle institutionnel et des écocentres. Elle informe les membres qu'elle a accepté un poste d'avocate en droit municipal pour la firme d'avocats Therrien, Couture à Brossard.

Monsieur Beaudoin informe également les membres que madame Tremblay a un premier contrat, en tant qu'avocate, avec la MRC, et ce, jusqu'au 19 décembre prochain. Il remercie madame Tremblay pour tout le travail effectué à la MRC.

MOTION DE FÉLICITATIONS

14-10-29-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adresser** à madame Valérie Tremblay, de sincères félicitations pour tout le travail effectué à la MRC depuis 6 ans.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2014 : ADOPTION

14-10-29-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 septembre 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2014 : ADOPTION

14-10-29-05

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 8 octobre 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) : PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE POUR LA LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Le préfet accueille monsieur Jim Routier, conseiller en recherche, ainsi que madame Héléne Godmaire, directrice générale du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE), afin de présenter aux membres la stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1. TABLE DES DIRECTEURS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 5 SEPTEMBRE 2014

Monsieur Jean A. Lalonde, préfet, dépose le compte rendu.

5.2. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 5 SEPTEMBRE 2014

Monsieur Patrick Bousez, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

5.3. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2014

Monsieur Marc Roy, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-10-29-06

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité publique du 22 septembre 2014.

Proposition adoptée.

5.4. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-10-29-07

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de la ruralité du 1^{er} octobre 2014.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

5.4.1. PACTE RURAL 2 – RAPPORT D'ÉVALUATION ET PLAN D'ACTION 2014-2015 : ADOPTION

CONSIDÉRANT le protocole d'entente Pacte rural 3 (2014-2019) signé par la MRC au mois de février 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité sur la politique de la ruralité et les décisions du conseil dans le cadre du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit effectuer un rapport d'évaluation du Pacte rural 2 (2007-2014) faisant état du degré de réussite et des difficultés rencontrées concernant les éléments suivants :

- la mobilisation des communautés rurales au regard de leur développement;
- la mobilisation de groupes particuliers : jeunes, femmes, nouveaux arrivants, autochtones ou autres;
- le rôle joué par les agents de développement rural;
- le leadership assumé par les élus;
- les partenariats qui ont été établis avec les divers intervenants du territoire;
- les champs d'intervention privilégiés et les champs peu soutenus;
- les actions qui ont été menées avec les municipalités dévitalisées;
- la capacité et l'opportunité de soutenir des projets territoriaux;
- la structure organisationnelle soutenant la mise en œuvre du Pacte rural 2;
- les modalités d'affectation budgétaire;
- l'information et la reddition de comptes à la population;

CONSIDÉRANT l'évaluation effectuée par le conseiller en développement rural du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges et les membres du comité sur la Politique de la ruralité de la MRC, et ce, selon le guide d'accompagnement fourni par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit effectuer un plan d'action 2014-15 démontrant les activités réalisées et celles à venir dans le cadre du nouveau protocole Pacte rural 3 (2014-19);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2014-15 proposé par le comité sur la politique de la ruralité a été rédigé selon les exigences fournies par le MAMOT;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-08

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **d'adopter** le rapport d'évaluation du Pacte rural 2 (2007-14) et le plan d'action 2014-15 soumis par le comité sur la Politique de la ruralité et **de les transmettre** à la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

5.5. TABLE TERRITORIALE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 2 OCTOBRE 2014

Monsieur Raymond Larouche, membre du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

5.6. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU 16 OCTOBRE 2014

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-10-29-09

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement du 16 octobre 2014.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Madame Guillotte fait également une présentation aux membres concernant l'échéancier du processus de révision du schéma d'aménagement.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1. **ADOPTION DES LISTES APPROUVÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS**

14-10-29-10

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-10-29.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-10-29, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2. **SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES : MODIFICATION**

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme adopté lors de la séance extraordinaire du conseil du 8 octobre 2014;

POUR CE MOTIF,

14-10-29-11

Il est proposé par madame **Denise Godin Dostie**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de nommer** messieurs Jean A. Lalonde, préfet, ou Yvan Cardinal, préfet suppléant, comme signataire de première partie des effets bancaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, ou Raymond Malo, directeur général adjoint, ou mesdames Mylène Blais, directrice générale adjointe, ou Linda Lecompte, adjointe aux services administratifs et comptables, comme signataires de deuxième partie des effets bancaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6.1.3. **SALON ESPACE LIVRES, 2^E ÉDITION : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention du *Musée de société des Deux-Rives (MUSO)* concernant le Salon Espace Livres, 2^e édition. Celle-ci cadre avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion, mais il n'y a plus de fonds disponible.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

6.2. GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1. **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT les objectifs à atteindre dans le cadre de la 3^e politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 60 % des matières organiques générées sur notre territoire doivent être valorisées d'ici la fin de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de la matière organique au Québec sera banni en 2020;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la mise en place de la collecte des matières organiques sur le territoire de la MRC en 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-12

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à aller en appel d'offres public pour le traitement de la matière organique qui sera collectée sur son territoire à compter de l'année 2015.

Proposition adoptée.

6.2.2. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DU COURS D'EAU RODRIGUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien et d'aménagement du cours d'eau Rodrigue sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagement du cours d'eau Rodrigue (Bassin 3 : Coteau-du-Lac 19.28 %, Saint-Clet 45.95 %, Saint-Lazare 11.60 %, Sainte-Justine-de-Newton 6.53 % et Sainte-Marthe 16.64 %).

Proposition adoptée.

6.2.3. BILAN DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DEPUIS 2004 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 25 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a amorcé le processus de révision du SAR;

CONSIDÉRANT QUE la première étape de la révision est de dresser le bilan du SAR depuis son entrée en vigueur en 2004;

CONSIDÉRANT QUE près de 76 % du territoire de la MRC se trouve en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur du SAR de nombreuses demandes ont été déposées à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE ces demandes avaient comme objet soit l'exclusion ou l'inclusion à la zone agricole, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, entre autres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit obtenir les lignes directrices du raisonnement derrière la prise de décision de la CPTAQ, surtout à l'égard des demandes d'exclusion;

CONSIDÉRANT QU'afin de dégager les lignes directrices, un bilan doit être réalisé de toutes les décisions de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE ces lignes directrices aideront la MRC et les municipalités à mieux articuler les demandes à la CPTAQ, et ce, en considérant les dispositions du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et l'Orientation 10 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 419;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

14-10-29-14

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'octroyer** un contrat à la firme *CD urbanistes-conseils* pour la réalisation d'un bilan des décisions de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) depuis le 25 octobre 2004 pour un montant maximal de vingt-et-un-mille-sept-cents dollars (21 700 \$), avant taxes, et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

6.2.4. DEMANDE DE SUBVENTION ET MONTAGE D'UN PROJET POUR LA MISE EN VALEUR DES SENTIERS SUR LE MONT RIGAUD : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) identifie les sentiers de L'Escapade comme un équipement récréotouristique sur le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE le SAR contient des stratégies visant la mise en valeur à des fins écotouristiques et récréotouristiques des potentiels du mont Rigaud et la consolidation du réseau récréatif multifonctionnel existant sur le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE le pôle du mont Rigaud incluant ses équipements, dont les sentiers de L'Escapade, est considéré par la MRC comme un équipement régional;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la Politique de l'arbre et des boisés contient une action visant à sensibiliser la population par des affiches dans les boisés et les parcs sur l'importance de demeurer dans les sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC poursuit la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et des boisés par la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec possède une propriété de 110,5 hectares à des fins de conservation perpétuelle sur le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE certains tronçons de sentiers nécessitent des travaux d'entretien et de mise en valeur, par exemple l'installation de passerelles;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE) finance des initiatives concrètes, dont les retombées environnementales et sociales servent les intérêts des collectivités locales;

CONSIDÉRANT QU'en concertation avec les municipalités de Sainte-Marthe et de Très-Saint-Rédempteur un projet est proposé ayant comme principaux objectifs la mise en valeur des sentiers de L'Escapade par la fermeture des sentiers illégaux et l'entretien des sentiers dégradés sur la propriété appartenant à Nature-Action Québec située sur le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE la MRC pourrait bénéficier d'une subvention de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE) pour mettre en œuvre ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 419;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-15

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'organisme *Nature-Action Québec* pour le montage d'une demande de subvention et d'un projet auprès de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE) pour la mise en valeur et l'entretien des sentiers de L'Escapade sur le mont Rigaud pour un montant maximal de trois-mille dollars (3 000 \$) et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

6.2.5. RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Marc Roy** qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 188-4 modifiant les Règlements de déclaration de compétence numéros 188, 188-1, 188-2 et 188-3** ».

6.2.6. DOSSIER DES PIPELINES – ARGUMENTAIRE POUR UNE MODIFICATION À LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) pipelines traversent le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise moyenne d'un pipeline est de vingt-trois (23) mètres;

CONSIDÉRANT QUE ces emprises représentent plus de deux-cent-cinquante-trois (253) hectares de territoire dont vingt-cinq (25) hectares sont situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de taxer les pipelines;

CONSIDÉRANT QUE l'article de loi permettant de taxer les pipelines date de plus de trente (30) ans;

CONSIDÉRANT QU'une dépréciation est applicable pour le calcul de la taxe foncière;

CONSIDÉRANT QUE la présence des pipelines, particulièrement dans les périmètres d'urbanisation, cause une grande perte financière aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada PipeLines Limited a un projet de pipeline qui traversera un périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le mode de taxation afin que les compagnies propriétaires de pipelines payent leur juste part d'utilisation du sol;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Goudreau Poirier pour un montant de dix-huit-mille dollars (18 000 \$), avant taxes, aux fins d'élaborer un argumentaire justifiant une modification à la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 419;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-16

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'octroyer** un contrat à la firme *Goudreau Poirier* aux fins d'élaborer un argumentaire pour demander une modification législative, avec la collaboration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour un montant maximum de dix-huit-mille dollars (18 000 \$) avant taxes, et ce, afin que les compagnies propriétaires de pipelines payent leur juste part pour l'utilisation des territoires qu'ils occupent et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

6.2.7. CALENDRIER 2014 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF : MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT l'article 127 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-11-27-23 à l'effet d'adopter les calendriers des séances 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-17

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **de modifier** le calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil et du comité administratif de la MRC adopté en novembre 2013 en annulant la séance ordinaire du comité administratif prévue le mercredi 12 novembre 2014 à 13 h;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

qu'un avis public de la modification au calendrier 2014 des séances du conseil et du comité administratif **soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal.

Proposition adoptée.

6.2.8. COMITÉ D'ANALYSE DU BUDGET

14-10-29-18

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de convoquer** les membres du comité d'analyse du budget à une rencontre le mercredi 19 novembre 2014 à compter de 8 h 30;

qu'une première partie impliquerait les directeurs généraux et les professionnels visés par les sujets discutés;

qu'une seconde partie entre élus serait pour le budget 2015;

que chaque année les élus réservent le 3^e mercredi du mois de novembre pour l'analyse du budget.

Proposition adoptée.

Monsieur le préfet informe les membres que plusieurs coupures gouvernementales devraient être annoncées sous peu. Les coupures pourraient touchées les centres locaux de développement (CLD), les conférences régionales des élus (CRÉ), les carrefours jeunesse emploi, les programmes d'adaptation de domicile (PAD) et plusieurs subventions offertes aux municipalités locales.

Advenant une coupure au niveau des CLD, monsieur le directeur général souligne qu'il serait important de revoir l'outil juridique utilisé et peut-être analyser l'option des anciennes corporations de développement économique (CDÉ). Les CDÉ permettent notamment aux développeurs et aux élus de décider du développement régional et de permettre l'investissement de sommes d'argent des industries de la région au sein des CDÉ. Des rencontres sont prévues avec le président et le directeur général du CLD afin d'avoir un budget équilibré.

Au niveau de la MRC, la restructuration a permis un équilibre budgétaire; mais la MRC est en attente des coupures gouvernementales qui seront annoncées.

Madame Mylène Blais est accueillie par les membres à titre de directrice générale adjointe. Monsieur le directeur général précise qu'elle travaille avec son équipe pour voir à une préparation budgétaire équilibrée pour la rencontre du 19 novembre prochain.

6.2.9. APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA RÉCUPÉRATION DES HALOCARBURES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal prévu au contrat pour la collecte, le transport et la récupération des halocarbures sera atteint sous peu;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir le service à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-19

Il est proposé par monsieur **Gilles Santerre**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation ou public pour la collecte, le transport et la récupération des halocarbures et **de mandater** la table en environnement pour analyser ce dossier.

Proposition adoptée.

7. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

11.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

12.2. PÔLE LOGISTIQUE : SUIVI

Le directeur général informe les membres qu'une rencontre ministérielle est planifiée le 12 novembre prochain sur le pôle logistique.

12.3. TRANSCANADA PIPELINES – PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST : SUIVI ET POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la correspondance de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 25 juillet 2014;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-09-17-13 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relative au projet oléoduc Énergie Est de TransCanada PipeLines (TCPL);

CONSIDÉRANT la lettre de TCPL en date du 10 octobre 2014 en réponse à la lettre de la MRC du 25 juillet et la résolution 14-09-17-13;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de la lettre ne répond pas aux demandes de la MRC, principalement par rapport à la planification du territoire, à la protection des sources d'eau potable et aux plans des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'approche de TCPL, consistant à rencontrer la MRC et à l'informer « sur une base volontaire et dans un esprit de collaboration », est une approche uniquement de relations publiques;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE depuis le début des rencontres avec TCPL, cette dernière refuse de déposer les études d'impacts de leur projet qu'elle affirme avoir réalisées;

CONSIDÉRANT QUE TCPL ne respecte pas les communautés locales et régionales;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-20

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **d'aviser** TransCanada PipeLines (TCPL) que la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'oppose à son projet en l'absence de documents relatifs aux impacts sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que copie conforme de cette résolution **soit acheminée** au ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, monsieur Greg Rickford, à l'Office national de l'énergie (ONÉ), au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Jamie Nicholls, à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à la MRC d'Argenteuil, à la municipalité de Pointe-Fortune et à la municipalité de Rigaud.

Proposition adoptée.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC D'ARGENTEUIL POUR LE DOSSIER TRANSCANADA PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE-EST : DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES PAR LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) ET DEMANDES PARTICULIÈRES À TRANSCANADA

14-10-29-21

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **d'appuyer** la résolution 14-10-347 de la MRC d'Argenteuil dans le dossier Transcanada, projet d'oléoduc Énergie-Est pour une demande d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et des demandes particulières à Transcanada.

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

Aucun sujet traité.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1. TOURISME : POSITIONNEMENT

Le directeur général fait le dépôt de la résolution 2014-10-193 de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant son intérêt à contribuer financièrement à une nouvelle société ou personne morale dont le mandat serait de voir à l'organisation et à la gestion de la promotion touristique pour l'ensemble du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-10-193 de la MRC de Beauharnois-Salaberry étayant la position de la MRC sur la promotion touristique du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les besoins en promotion touristique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une nouvelle structure souple en utilisant les centres locaux de développement (CLD) des MRC pour une promotion aux couleurs locales;

POUR CES MOTIFS,

14-10-29-22

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'appuyer** la résolution 2014-10-193 de la MRC de Beauharnois-Salaberry :

- en signifiant aux MRC de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent, de Roussillon et des Jardins-de-Napierville son intérêt à contribuer financièrement à une nouvelle société ou personne morale dont le mandat serait de voir à l'organisation et à la gestion de la promotion touristique pour l'ensemble du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;
- en maximisant les structures actuelles comme les centres locaux de développement (CLD) afin d'avoir une couleur locale dans la promotion touristique;
- en mandatant le directeur général pour convenir des modalités de transition;

que copie de cette résolution **soit envoyée** aux MRC de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent, de Roussillon, des Jardins-de-Napierville et à Tourisme Suroît.

Proposition adoptée.

Monsieur Marc Roy se questionne sur l'avenir du kiosque touristique sur le territoire de l'île Perrot.

HALTES TOURISTIQUES

Les membres discutent également de la fermeture des bureaux des haltes touristiques situées à Rigaud et à Rivière-Beaudette.

14-10-29-23

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **s'oppose** à la fermeture des bureaux des haltes touristiques situées à Rigaud et à Rivière-Beaudette qui se situent aux portes d'entrée du Québec par l'Ontario et demande une rencontre afin d'être consulté sur une éventuelle décision.

que copie de cette résolution **soit envoyée** au ministre des Transports du Québec (MTQ), à la ministre du Tourisme, madame Dominique Vien, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et à la députée de Soulanges pour suivi.

Proposition adoptée.

16.2. MRC MATAWINIE – LA VAGUE DES WAKEBOATS : INFORMATION

Le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la MRC Matawinie concernant les wakeboats.

16.3. MRC DE PORTNEUF – MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS : INFORMATION

Le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la MRC de Portneuf concernant une demande de modification au règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments.

16.4. MRC DES MASKOUTAINS – DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE RELATIVE À LA PROTECTION DES BOISÉS : DEMANDE D'APPUI

Le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la MRC des Maskoutains concernant une demande à l'Assemblée nationale de modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour qu'un constat d'infraction puisse être donné dans l'année de la connaissance de la MRC.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

14-10-29-24

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'appuyer** la résolution 14-09-227 de la MRC des Maskoutains pour leur demande à l'Assemblée nationale concernant une modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin qu'un constat d'infraction puisse être donné dans l'année de la connaissance de la MRC.

Proposition adoptée.

17. RAPPORT DES ÉLUS

17.1. TABLE DE TRAVAIL DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – RÉGLEMENT DE CONCORDANCE AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD): RAPPORT DE MONSIEUR ROBERT GRIMAUDO

Le préfet cède la parole à monsieur Robert Grimaudo qui fait un rapport aux membres sur la Table de travail des municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) concernant le règlement de concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Monsieur le directeur général adjoint explique le processus de la réalisation du règlement de concordance au PMAD ainsi que l'avis de la CMM et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Il souligne que l'adoption du règlement est prévue pour le 26 novembre prochain et l'entrée en vigueur est pour le mois de février 2015.

Monsieur Grimaudo rappelle que les municipalités doivent adopter des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé dans un délai maximum de six (6) mois, soit au plus tard en août 2015. Les municipalités devront également adopter un plan de conservation des milieux humides au plus tard en août 2015, et ce, tel qu'annoncé à la fin 2012.

Monsieur Grimaudo réitère son aide aux 11 municipalités touchées pour les accompagner dans cette démarche.

17.2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME *LE NICHOR*

Le préfet cède la parole à monsieur Ed Prévost qui présente aux membres l'organisme *Le Nichoir* pour le développement du Centre de conservation des oiseaux sauvages.

14-10-29-25

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'appuyer** l'œuvre de l'organisme *Le Nichoir* pour trouver le financement nécessaire au développement du Centre de conservation des oiseaux sauvages situé à Hudson;

que copie de cette résolution **soit envoyée** à l'organisme *Le Nichoir*.

Proposition adoptée.

17.3. REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST

Le directeur général informe les membres qu'il y aura une rencontre du Regroupement des municipalités de l'Ouest le jeudi 13 novembre 2014 à 17 h 30 au restaurant Terra Mare situé au 3633, boulevard des Sources à Dollard-des-Ormeaux. L'invitation sera acheminée sous peu. Les sujets traités seront notamment :

- l'abolition du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges et les possibilités de partenariat avec les municipalités à l'ouest;
- l'appui au pôle logistique;
- le tourisme pour la promotion et le partenariat;
- le transport en commun;
- le développement économique;
- Le Nichoir.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Le directeur général précise l'importance pour tous les élus d'être présents à cette rencontre afin de se donner un poids politique sur les dossiers communs.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14-10-29-26

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que la séance soit levée à 22 h 1.**

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier